Oppida
apave

L'ESSENTIEL À RETENIR

NIS2
Directive Européenne

Harmoniser et renforcer la cybersécurité des organisations au sein de l'Union Européenne.

La Directive Européenne NIS2, applicable depuis octobre 2024, vise à renforcer la sécurité des secteurs considérés comme essentiels et importants au sein de l'UE, afin de limiter les dommages causés par les cyberattaques qui se multiplient depuis plusieurs années.

A quels enjeux répond la Directive européenne NIS2 ?

1

- Renforcer les obligations en cybersécurité pour protéger les organisations.
- Souligner l'importance de la sécurité de la **chaîne d'approvisionnement** : les **fournisseurs** sont donc impactés par NIS2.
- Harmoniser les exigences et les pratiques.

Qui est concerné ?

- Les entreprises avec un **CA > 10M€ et/ou + 50 salariés**
- **18 secteurs d'activité** ciblés parmi les secteurs de l'industrie, l'énergie, le transport, le numérique, la banque, la santé et le secteur public.
- Réparties entre **entités essentielles (EE) et entités importantes (EI)** concernés par cette Directive.

2

Quelles sont les actions à mener ?

3

- **Cartographier** les actifs numériques critiques et évaluer les risques associés.
- Mettre en place des mesures de cybersécurité avec des **plans d'action** écrits et partagés *(procédures, politique de sécurité,...)*
- **Sécuriser la chaine d'approvisionnement** *(évaluer les risques sur vos fournisseurs)*
- Notifier les **autorités compétentes** en -72h en cas d'incident *(l'ANSSI)*.
- Responsabiliser la Direction, former et sensibiliser votre personnel.
- Réaliser des **audits et évaluations** régulièrement pour vérifier votre niveau de sécurité.

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

4

- Pour le Entités Essentielles (EE) : 10 millions d'€ ou 2% du CA
- Pour les Entités Importantes (EI) : 7 millions d'€ ou 1,4% du CA

Protéger votre industrie face aux risques CYBER avec OPPIDA

01 30 14 19 00

oppida.apave.com